

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Conseil Municipal**

Séance du 21 mars 2026

Convocations du 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Fauroux, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Pierre VIEILLEVIGNE, Maire

Nombre de Conseillers afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Etaient présents : BOUCHACOURT Angélique – CAPMAS Dimitri – CATALAN Jorick – CHAULE Josiane – GIRARDI Fanny – HUBESCH Béatrice – MORLIERE Mathilde – POUJAL Julien – SALSE Jean-Pierre – SOULIE Jérôme – VIEILLEVIGNE PierreAbsent excusé : Néant

Mme GIRARDI Fanny a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délégations consenties au Maire par le conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

**Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les délégations suivantes :**

- **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **PASSER** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- **PRONONCER** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- **D'ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- **D'AUTORISER**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,  
Fanny GIRARDILe Maire  
Pierre VIEILLEVIGNE